

Tours, mardi 16 mai 2023

Communiqué de l'intersyndicale des journalistes de la NRCO

La direction de la Nouvelle République dénonce les accords salariaux des journalistes et impose de travailler plus pour gagner plus !

La première réunion de négociation de la grille salariale des journalistes de la NRCO s'est tenue ce mardi 16 mai 2023. En préambule, la direction a annoncé qu'elle venait, ce matin-même, de dénoncer la totalité des accords d'entreprise antérieurs liés à la catégorie des journalistes (cette quinzaine d'accords signés depuis 1977 définissait à la fois les fonctions, la grille salariale, les éléments de rémunération, le temps de travail et les différents congés). Une manière de poser un premier rapport de forces qu'elle a elle-même détaillé dans son propre communiqué : en clair, si la négociation n'aboutit pas à un nouvel accord d'ici le 29 juin prochain, elle appliquera, au terme des 15 mois réglementaires qui suivent toute dénonciation, le moins disant de la seule convention collective des journalistes (soit 5 semaines de congés annuels et compensation de 11 jours fériés travaillés).

La seconde lame du rapport de forces que veut instaurer la direction a suivi de près. La DRH a indiqué clairement que puisque cette négociation aboutira forcément à une hausse de la masse salariale, celle-ci devra alors être compensée par une amélioration de la productivité : en clair, des sous en plus à condition d'accepter des jours de congés en moins. Aux journalistes de se payer l'amélioration de leur rémunération ! Elle a abordé, parmi ses pistes, la mise en place du forfait-jour, un principe que nos organisations syndicales refusent depuis toujours, ou la réduction du nombre de jours d'ancienneté (5 jours supplémentaires après huit ans passés dans la profession).

DRÔLE DE RÉPONSE À LA GRÈVE DE NOVEMBRE !

Les organisations syndicales ont rappelé que leur mandat impératif dans cette refonte de la grille salariale concerne la réparation d'une injustice flagrante : dégeler les indices de ceux qui n'ont pas bougé depuis cinq, dix, quinze, voire vingt ans. SNJ et SNJ-CGT ont également affirmé qu'une hausse de la productivité ne peut pas être mise en discussion en l'état actuel des effectifs de la rédaction, insuffisants à absorber la charge de travail. On en veut pour preuve, la réorganisation du service des sports qui a mené à une réduction des effectifs d'au moins un demi-poste et aucune annonce ferme ne nous a encore été faite sur le service des éditeurs dont la charge de travail s'est pourtant notablement alourdie avec Eidos. La direction ne

s'en cache plus : si elle doit augmenter l'effectif des éditeurs, elle le prendra sur les autres services de la rédaction. D'où le besoin de les faire travailler plus souvent.

Une fois les rattrapages d'indices acquis, les organisations syndicales sont ouvertes à la mise en place d'un système qui assure une progression salariale régulière pour les journalistes, de la signature de leur CDI jusqu'à un niveau de salaire médian, qui récompenserait l'acquisition d'expérience et de compétences. Exemple : deux points par an pendant sept ans.

A contrario, la direction souhaite conditionner cette progression de la rémunération des journalistes à une évaluation réalisée lors d'entretiens individuels annuels et veut proposer une part de rémunération variable, attribuée à un journaliste ou à un groupe de journalistes en fonction d'objectifs fixés dans l'année par sa hiérarchie.

Cette négociation commence donc dans un rapport dur et un risque réel de perte d'acquis sociaux pour les jeunes collègues qui nous rejoindraient dans un futur immédiat, mais aussi pour toute la rédaction actuelle. Nous savons en revanche la détermination de la rédaction (qui l'a montré lors des quatre jours de grève, en novembre) à voir son travail reconnu et son pouvoir d'achat relevé. C'est notre rapport de forces à nous. Vos élus syndicaux restent donc déterminés à faire respecter le mandat que vous nous avez donné : davantage de moyens financiers sans pour autant faire payer la ressource humaine.

Les élus SNJ et SNJ-CGT de la NRCO